



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 09 mars 2026

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 09 mars 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Laurent MARION
Elodie GIDON

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
Thierry BEAU
René MICHEL

Excusés : Claire DOUVIER (Pouvoir donné à Sandrine MARVALIN-GEANT)
Eric Blanc (Pouvoir donné à Frédéric BONNARD)

Absent : Sophie BOUVARD

Secrétaire de séance : Thierry BEAU

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Thierry BEAU est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2026

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal 12 janvier 2026, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Valérie ROZIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 12 janvier 2026) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération avenant n°1 convention relative à l'instruction du droit des sols.

Arrivée de Laurent Marion

Service d'instruction du droit des sols assiste les communes sur les dossiers d'urbanisme. En contre partie une participation financière est demandée aux communes basées jusqu'à présent sur une facturation à l'acte.

Les coûts unitaires de la facturation à l'acte sont fixés comme suit :

- CUb : 100 €
- DP : 160 €
- PC : 335 €
- PA : 340 €
- PD : 110 €

Afin d'assurer la pérennité de ce service, il est proposé un avenant financier proposant l'intégration du reste à charge du coût global. Le mode de calcul serait basé sur le point proportionnelle d'utilisation du service par chaque commune (calcul par tantième).

Ces modalités s'appliquent chaque année pendant toute la durée de la convention et de ses renouvellements, sauf modification par un nouvel avenant.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention relative à l'instruction du sol, à l'unanimité des membres votants.

4 Délibération retour du conseil municipal au centre d'animation

Le conseil municipal de Bibost décide que les réunions du conseil se tiendront à nouveau au centre d'animation à partir du 30 mars 2026.

Cette décision met fin au transfert provisoire à la mairie qui avait été décidé le 7 avril 2025.

- A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le retour des réunions du conseil municipal au centre d'animation à partir du 30 mars 2026.

5 Délibération subventions de participation 2026

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les demandes de subventions et participations reçues pour l'année 2026.

Il propose, en conséquence, au Conseil municipal de fixer pour l'exercice en cours le montant de chacune de ces subventions et participations :

Participations financières

- Association des Maires du Rhône : **354,00 €**
 - dont **104,00 €** au titre de l'adhésion 2025
 - dont **250,00 €** pour la formation des élus
- ACM de Bessenay – Accueil des mercredis et vacances 2026 : **6 667,00 €**

Subventions aux associations locales

- Amicale des sapeurs-pompiers : **200,00 €**
- Club Soleil d'Automne : **100,00 €**
(subvention exceptionnelle pour le financement du musicien lors du repas des aînés)

Subventions à caractère social

- Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise : **80,00 €**
- ADMR – participation au prix du repas : **2,00 € par repas**
- ADMR – aide à l'achat d'un local (5 740 € sur 5 ans) : **1 148,00 €**
- Solidarité Partage (558 habitants × 0,22 €) : **122,76 €**

Subventions scolaires

- Crédits fournitures scolaires : **52,00 € par élève (52 élèves)**
- École – sorties scolaires : **15,00 € par élève**
- École – fête de Noël : **300,00 €**

- Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, accepte les propositions de subventions et participations pour l'année 2026 à l'unanimité des membres votants

6 Délibération vote des taux des impôts directs locaux

Chaque année lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de définir le taux applicable pour le calcul des impôts directs. Ces taux concernent les taxes foncières (bâti et non bâti) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il propose au conseil municipal de **maintenir les taux actuels** des taxes locales.

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,83 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,75 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **44,59 %**

:

- Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, accepte de maintenir les taux actuels des impôts directs locaux à l'unanimité des membres votants.

7 Délibération approbation du compte financier unique 2025

M. le Maire s'étant retiré, la séance est placée sous la présidence de M. MICHEL René, doyen de la séance.

L'article 205 de la loi de finance 2024 généralise le CFU (compte financier unique) qui se substitue au compte administratif ainsi qu'on compte de gestion jusqu'alors présentés pour chaque résultat d'exercice.

Le budget général de l'exercice 2025, pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le Président, s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement ainsi que pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

- **Section d'investissement :**
Dépenses : 564 222,50 €
Recettes : 221 874,99 €
- **Section de fonctionnement :**
Dépenses : 358 711,37 €
Recettes : 419 557,66 €

Ces résultats sont repris pour l'élaboration du budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025.

- Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 à l'unanimité des membres votants (sauf Mr Le Maire)

8 Délibération Affectation du résultat 2025

Monsieur Le Maire,

Constatant que le **Compte Financier Unique (CFU) 2025** fait apparaître au 31/12/2025 :

- un **excédent de fonctionnement** de **390 912,19 €**,
- un **déficit d'investissement** de **186 370,26 €**,

Propose l'affectation du résultat de façon suivante :

A) Affectation de l'excédent de fonctionnement

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002 – excédent antérieur reporté) : **390 912,19€**

B) Déficit d'investissement

- Déficit reporté (001 – déficit d'investissement reporté) : **186 370,26 €**

- Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2025 à l'unanimité des membres votants.

9 Délibération approbation du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion communale et prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

Madame MARVALIN-GEANT, adjointe aux finances, présente en détail le budget primitif 2026. Elle précise que la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **800 784,39 €**, tandis que la section d'investissement s'équilibre à **743 152,34 €**.

Les membres du Conseil municipal échangent sur les principales orientations budgétaires.

Monsieur Le Maire précise que le budget d'investissement est un budget de transition pour laisser toute possibilité au prochain conseil municipal en place de définir plus précisément les axes d'investissement.

Après ces échanges, le Budget Primitif 2026 est soumis au vote.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants le Budget Primitif 2026 tel que présenté.

10 Délibération taux de fongibilité des crédits

Après avoir présenté au conseil municipal le projet de dépenses et de recettes à inscrire en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget primitif 2026.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2026 avec un taux de fongibilité des crédits fixé à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour rappel, La section de fonctionnement s'équilibre à 800 784,39 € et la section d'investissement à 743 152,34 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le taux de fongibilité de crédits à 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

11 Délibération rénovation du centre d'animation : avenant au marché de travaux lot 4

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

-Avenant au marché de travaux du centre d'animation sur le lot n°4

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des modifications ont été apportées aux travaux du **lot n°4 « Menuiserie »** dans le cadre du marché de travaux attribué à l'entreprise SMC JOURNET.

Ces modifications entraînent l'établissement d'un **avenant négatif** au marché initial. Les modifications concernent essentiellement le remplacement de BSO (brise soleil orientable) par des stores extérieurs automatisés sur la façade sud du bâtiment.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le **Code général des collectivités territoriales**,

Vu le **Code de la commande publique**,

Vu la délibération du **07 avril 2025** décidant l'attribution des marchés de travaux,

Vu la proposition du **maître d'œuvre**,

il est proposé l'avenant suivant :

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Avenant
Lot 4 « Menuiserie »	SMC Journet	87 92.10 € HT	- 2633.00 € HT
Total HT			84 759.10€ HT
Total TTC		104 870.52 € TTC	101 710.92€ TTC

Le montant total du marché est ainsi porté à :

- **84 759,10 € HT**
- **101 710,92 € TTC** (au lieu de **104 870,52 € TTC**)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve l'avenant négatif** au marché du lot n°4 « Menuiserie » pour un montant de - **2 633,00 € HT**,
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

11 Compte rendu des divers commissions

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902226000001 : création de 3 ouvertures – pose de 3 fenêtres PVC couleur chêne doré – sans opposition le 09/02/2026

BLOUIN Anthony 882 chemin de la Brosse

DP06902226000002 : changement d'un grillage par un grillage rigide occultant couleur anthracite sur muret existant – Sans opposition le 06/02/2026

BLANC René 77 chemin des Chevriers

09 Mars 2026

DP06902226000003 : Travaux pour un muret surmonté d'un grillage en limite de propriété. Le muret serait réalisé dans la continuité de celui qui sépare la propriété de Mme Seneclauze de celle de Mr René Blanc. Même hauteur– Sans opposition le 09/02/2026

BARDONNET Mickaël 55 chemin des Chevriers

DP06902226000004 : Pose d'un escalier métal de couleur marron noisette, transformation d'un garde-corps en bois par un en métal couleur marron noisette, création d'un enrochement et embellissement extérieur – Sans opposition le 27/02/2026

VINCENT Violaine 36 chemin des Sagnes

Commission finances et RH par Sandrine MARVALLIN-GEANT :

L'agent technique Mr Herbelot-Porte Serge a démissionné. Son contrat se termine au 31 mars 2026. L'offre de poste à pourvoir a été diffusée.

Commission Fleurissement Josette RAYMOND :

Le nettoyage des massifs va débuter prochainement.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

L'entreprise Lardy doit venir faire quelques retouches de peinture au centre d'animation.

Le 23 mars l'entreprise Eiffage doit reprendre les sols sous le porche devant l'entrée du centre d'animation. L'accès au bâtiment risque d'être perturbé. Les utilisateurs seront informés des dispositions à prendre pendant les travaux.

Une barrière en bois va être installée au tour de «l'arbre magique »aux abords du centre d'animation.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Un conseil d'école va avoir lieu fin mars.

Commission voirie par Frédéric BONNARD :

Le curage des fossés s va débuter, ces prochains jours.

9	Point divers
----------	---------------------

- Les travaux de la station d'assainissement vont débuter le lundi 23 mars, la mise en place des réseaux sur le chemin de Thorigny vont entraîner sa fermeture pendant les travaux. Un courrier va être transmis au propriétaire riverain.

- Le SCOT ayant été approuvé de façon définitive, la révision du PLU pourra s'inscrire désormais dans un cadre stratégique clair permettant d'orienter les choix d'aménagement avec cohérence, tout en respectant les objectifs de développement du territoire.

- L'édition 2026 du rallye de Charbonnière sera de passage sur notre commune pour 2 spéciales le vendredi 17 avril : Ce sont les spéciales 1 et 4 : Bibost/Bessenay/Montrottier/Brullioles. Les départs auront lieu route de Bessenay à 8h30 pour la spéciale 1 et 14h45 pour la spéciale 4.

La route de Bessenay (D650) sera interdite à la circulation à partir de 6h45. La réouverture en fin de rallye est prévue approximativement vers 18h30.

Les épreuves de reconnaissance du parcours par les pilotes sont programmées :

Le samedi 11 avril de 9h00 à 19h00

Le dimanche 12 avril de 8h0 à 12h00

Le mercredi 15 avril de 9h00 à 19h00

Le jeudi 16 avril de 8h00 à 12h00

Lors de ses reconnaissances les pilotes doivent respecter le code de la route comme tout usager de la route.

La séance est levée à 21h15

<p><u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT</p>	<p><u>Le secrétaire de séance</u> Thierry BEAU</p>
	

